

En naviguant sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies et leur communication à des tiers, afin de vous offrir contenus et publicités liés à vos centres d'intérêt. [OK](#) [En savoir plus \(/cookies/\)](#)

 SUIVEZ L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS



(<http://www.leparisien.fr>)

Oise

Frocourt : le chauffard qui a tué Priscilla fait appel du jugement

11 Févr. 2016, 20h56 | MAJ : 11 Févr. 2016, 20h56



Beauvais, le 2 février. La famille de Priscilla, les parents, les frères et le fiancé, ont assisté au procès en montrant le portrait de la victime. (LP/F.C.)

Sébastien Ciccazo, reconnu coupable d'homicide involontaire, a fait appel de la décision de justice (<http://actualites.leparisien.fr/justice.html>). Le 2 février, le tribunal correctionnel de Beauvais l'a condamné à sept ans de prison ferme pour avoir tué Priscilla Selva, 24 ans, lors d'un accident de la circulation en juin 2015.

Ivre, le trentenaire roulait trop vite et avait percuté le véhicule de la jeune fille. La voiture s'était embrasée et Priscilla avait péri dans les flammes. Lors du procès, le ministère public avait requis une peine de 10 ans d'emprisonnement. « L'accident est d'une extrême gravité, indique M^e Domitille Risbourg, l'avocate de Sébastien Ciccazo. Mais mon client estime que le tribunal ne l'a pas suffisamment écouté. Depuis l'accident, il a un suivi psychologique et a pris conscience de ses difficultés. »